



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

**Délibération N° 18-23**

Nombre de conseillers municipaux présents : **8**

Nombre de procuration : **2**

Nombre de conseillers municipaux absents : **3**

Date de convocation du conseil municipal : **Le 24 avril 2023.**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Miquelon Culture Patrimoine.**

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Nicolas LEMAINÉ, Vicky YON, Flore ORSINY et Loïc GASPARD.

Étaient absents : Nicolas LEMAINÉ, Justine BRAQUART et Ketty ORSINY.

Avaient donné pouvoir : Justine BRAQUART et Ketty ORSINY.

Secrétaire de séance : Magali LUCAS.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**SUR**

- L'exposé du Président ;

**CONSIDERANT**

- Leur souhait d'organiser une fête de la Mer.

**après en avoir délibéré,  
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Attribue pour l'année 2023, une subvention de 1200 € (mille deux cents euros) à l'Association Miquelon culture Patrimoine pour lui permettre d'organiser la fête de la Mer.

Article 2 : Précise que la somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le 03/05/2023.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

<b>SAINT-PIERRE et MIQUELON</b> Reçu à la Préfecture Le .....16.MAI.2023.....
---

La secrétaire,



Le président,



Transmis au représentant de l'Etat le
---------------------------------------

PUBLIE ou NOTIFIE le
----------------------

ACTE EXECUTOIRE
-----------------

**PROCEDURES DE RECOURS**

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus  
concernant l'introduction des recours**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12